

# 10<sup>c</sup>. Journal du Lot 10<sup>c</sup>.

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

### L'insolente réponse de Berlin.

Les Alliés sont à un tournant dangereux. Ils permettent aux vaincus d'abuser plus longtemps de la longanimité du vainqueur. — Le formidable budget de 1920. Des économies ou la ruine. — La besogne de la Société des Nations. — Le régime du « troc » en Russie.

L'incorrigible Allemagne vient de donner une preuve nouvelle de sa déplorable mentalité.

On sait que l'Angleterre, la France et la Belgique — approuvées par les Etats-Unis, ce qui est à noter — avait adressé à Berlin, une protestation énergique contre les insolents discours prononcés par les ministres prussiens dans les provinces rhénanes. Les Alliés demandaient l'assurance que pareil incident ne se reproduirait pas.

La réponse est venue. Elle est purement négative. Les Boches ne trouvent rien de répréhensible dans les harangues agressives qu'ils ont prononcées ; ils prétendent, au contraire, que leurs discours ont pacifié (!) les esprits, exaspérés par l'occupation militaire.

Le Reich ne regrette rien, il promet seulement de recommencer !... C'est dans l'esprit de la conclusion de la réponse, ainsi conçue :

« Le gouvernement allemand ne peut donner aux gouvernements belge, anglais et français aucune espèce d'assurance constituant un engagement au sujet des déclarations qu'il fera dans ces pays. Il doit, au contraire, réserver expressément sa liberté d'action dans le cadre de son programme qui prévoit l'exécution du traité de Versailles jusqu'à la limite du possible. »

Voilà une réponse qui n'est pas de nature à donner satisfaction à la légitime protestation des Alliés. Mais ces derniers ne sont-ils pas responsables de l'attitude allemande ? N'encourageaient-ils pas toutes les résistances par la patience exagérée dont ils font preuve depuis l'armistice, patience à ce point maladroit qu'elle permet aux vaincus de croire à notre impuissance, faute d'entente. Et c'est pourquoi Berlin refuse par surcroît de désarmer la Bavière et la Prusse orientale, comme c'est prévu au traité de Versailles. Au lendemain de la victoire, l'Allemagne eût été sur tous les points. On lui a donné le temps de se ressaisir, elle l'a mis à profit et, depuis deux ans, elle façonne l'esprit de la masse pour l'amener à une résistance croissante... en attendant mieux.

Un renseignement précis nous est fourni sur ce point, dans la *Revue Universitaire*, par un professeur de français du lycée de Mayence. Ce professeur rapporte un entretien qu'il eut, sur la guerre, avec plusieurs professeurs allemands de la même ville. Dix-huit mois après l'armistice, ceux-ci se refusaient encore à reconnaître les responsabilités de l'Allemagne, à condamner la violation de la neutralité belge, et l'un d'eux déclarait : « L'Allemagne, pour assurer son existence, devait attaquer. ELLE A BIEN FAIT. Pour gagner la guerre, elle devait la mener énergiquement. ELLE A BIEN FAIT. Elle a eu le malheur d'être trahie par ses ennemis de l'intérieur et de manquer d'hommes d'Etat pour aider ses généraux. Mais elle n'a RIEN A REGRETER, et ELLE N'A PAS ETÉ VAINCUE. »

Voilà l'esprit des maîtres. On peut se figurer ce que sera la mentalité de la jeunesse éduquée par de tels professeurs.

Quoi qu'il en soit, l'Entente va-t-elle accepter la fin de non-recevoir brutale de la Prusse ? Ce serait se lier les mains à jamais. Une nouvelle protestation est nécessaire et comme l'écrit notre confrère du « Courrier du Centre » : « Nous serions d'incexcusables dupes si nous ne rappelions pas un peu rudement les Allemands au rôle qui leur convient et si nous tolérions qu'ils abusent plus longtemps de la longanimité du vainqueur. »

Le projet de budget présenté aux Chambres prévoit un total de dépenses, pour 1921, de 44 milliards 365.280.000 francs.

Deux ans après la victoire, c'est coquet. Il paraît même que ce chiffre est trop modeste. Le critique finan-

cier des Débats estime qu'il dépassera 50 milliards. Il fournit les renseignements qui le conduisent à ce total ahurissant.

Comment peut-on prévoir des recettes pour faire face à un budget aussi onéreux ? Les impôts ne peuvent guère dépasser 20 milliards. Si l'on fait état des sommes à recouvrer sur l'Allemagne, on arrive à 16 milliards environ. Au total, 36 milliards — et les indemnités boches ne sont pas encore encaissées !... — Le surplus formidable des sommes nécessaires pour l'exercice qui va s'ouvrir doit donc être pris sur l'emprunt.

Certes, le pays a souscrit. Il aurait pu faire davantage peut-être, mais il a versé une trentaine de milliards, dit-on. C'est donc l'équilibre assuré pour l'année qui vient. Ce serait parfait, si nous étions certains que les budgets redescendraient à un taux normal à partir de 1922. Qui oserait l'espérer ? Mais alors, peut-on, sans danger, demander au pays, un effort épuisant qui ruinerait le développement économique de la nation ?

La question est grave. La Chambre doit dès aujourd'hui répondre aux souhaits du pays qui veut des économies. Si elle n'impose pas, avec une particulière énergie, une politique d'économie, ce serait la faillite de toutes les espérances placées en elles. Ce serait aussi, comme le dit notre confrère, une nouvelle hausse des prix, l'insécurité dans tous les budgets privés, l'instabilité dans les salaires et l'aggravation du malaise social qui viendrait anéantir le magnifique exemple d'ordre, de paix publique et de travail que la France a donné au monde et dont elle s'enorgueillit avec raison.

Il faut donc, de la part de nos élus, une décision courageuse. Ils doivent imposer une politique d'économie, il faut comprimer les dépenses exagérées qui se perpétuent sans utilité dans les divers services depuis la guerre. Il y va de l'intérêt vital du pays.

La Commission du Sénat vient d'exiger du ministre une première compression de 3 milliards, la Chambre doit suivre. Elle doit s'atteler à cette besogne nécessaire avec la farouche volonté d'aboutir, sinon elle aura déçu toutes les espérances et le pays se souviendra, aux élections prochaines, de cette lamentable faillite.

L'Assemblée des Nations poursuit à Genève le cours de ses réunions, mais il ne semble pas que le travail réponde à la longueur des débats. N'est-ce pas M. Viviani qui déclarait en séance, ces jours derniers, le maigre bilan de la besogne accomplie ?

Pourtant, un incident s'est produit. Les délégués de l'Argentine n'ayant pu obtenir que l'Allemagne fût admise dans la Société des Nations, ont quitté Genève !... L'événement n'a pas produit l'émotion attendue.

Il ne suffisait pas aux Argentins, comme aux Neutres en général, de s'être enrichis pendant que des millions d'hommes se faisaient tuer pour assurer le triomphe du Droit, ils ont encore la prétention burlesque de donner des leçons aux nations qui ont défendu la Justice et la Liberté.

Cette sortie théâtrale ne modifiera pas le cours des événements. Comme l'écrit, avec une fine ironie, notre confrère de *Paris-Midi* : « L'Argentine continuera à poursuivre dans la neutralité ce haut idéal symbolisé par ce Christ de la Cordillère des Andes, au col de la Cambre, au pied duquel on assassine si gentiment les voyageurs. Cependant la pauvre humanité, abandonnée par ces paladins, poursuivra cahin-caha sa pénible route vers un obscur progrès. »

En attendant, l'Assemblée continue ses travaux et M. Bourgeois a foi dans le résultat final. Il n'est nullement exagéré, a-t-il déclaré, de dire qu'on voit s'élever de terre les piliers de l'édifice. Le distingué représentant français affirme que le monde peut mettre sa confiance dans l'œuvre échauffée de Genève.

Souhaitons que les pronostics de M. Bourgeois se réalisent.

Le papier russe n'ayant plus de valeur, même en Russie, — ce n'est pas impunément qu'on imprime à jet continu des milliards de billets — Lénine et Trotsky ont supprimé complètement la monnaie. On en revient, dans l'ancien empire des Tsars, à la coutume préhistorique des échanges.

Cette décision n'aura pas le pouvoir d'améliorer la situation dans la Rus-

sie soviétique. Les échanges ne peuvent se faire avec équité que si on peut évaluer la valeur des produits au moyen d'une unité de base. Cette unité étant supprimée, les échanges seront soumis à l'arbitraire le plus complet. C'est pourquoi, dans l'antiquité, les tribus inventèrent une monnaie fiduciaire dont la plus répandue fut le coquillage. On ne saurait donc prétendre que la mesure des Soviets marque un progrès au point de vue social : C'est une nécessité pour prolonger la vie de l'odieuse régime : La valeur du rouble est nulle, on en est réduit à revenir au troc primitif. Cela n'ira pas sans de grosses conséquences que le *Temps* résume ainsi :

« Pour réaliser cette « réforme », il faut que l'Etat détiennne toutes les ressources du pays et se procure dans les territoires d'alentour ce qu'il ne trouve plus sur son territoire appauvri : cela exige une immense police et une puissante armée. Le bolcheviste Larine ne l'ignore pas, puisqu'il commence par faire allusion aux campagnes qui ont reconquis l'Ukraine, la Sibirie, le Caucase, le Turkestan. Où s'arrêtera-t-il ? Il manquera toujours quelque chose. Il y aura toujours une fissure quelque part.

« Le bolchevisme, c'est la guerre. Quelque habileté qu'on y mette, il n'est pas facile de conclure la paix avec la guerre. »

M. Lloyd George vient de le dire dans un langage imagé : « Pour se rétablir, l'Europe doit travailler des deux mains. Elle ne peut pas manier à la fois le sabre et la truelle... Ne soutez pas les hommes qui soufflent sans cesse sur les tisons laissés par l'incendie... C'est le rôle fatal des bolchevistes. Ils ne peuvent se maintenir que par la guerre ! Notre devoir est de lutter contre ceux qui rêvent de faire de l'Europe une vaste Russie. Combattre les extrémistes, fous ou criminels, qui veulent nous conduire à Moscou, est et reste un devoir sacré. »

## INFORMATIONS

### La ville de Cork en flammes

Une grande partie du centre de la ville de Cork a été incendié au cours de la nuit : les bâtiments municipaux, la bibliothèque Carnegie, de nombreux magasins, un cinéma ainsi que des maisons particulières ont été détruits. L'incendie qui dure encore a été accompagné d'explosions de bombes et de coups de fusils.

Ces événements ont causé une grande panique. Avant que l'incendie n'éclate, plusieurs militaires sont tombés dans une embuscade, aux environs de Cork. Il y a plusieurs tués.

### Les ouvriers russes contre le bolchevisme

Les élections pour les Comités de contrôle ouvriers viennent de donner à Pétrograd 72 p. 100 de délégués non communistes et seulement 28 p. 100 de délégués bolcheviques et adhérents.

### Trois milliards d'économie

Après avoir examiné les budgets des différents ministères au cours des cinquante séances qu'elle vient de tenir, la commission des finances constate qu'elle a réalisé environ 3 milliards d'économies, compte tenu de la répercussion sur le budget de 1920 de la nouvelle convention des chemins de fer. Sur les réductions réalisées, presque tous les ministères ont été entendus et les réductions ont été acceptées. Elles sont donc compatibles avec la marche régulière des services publics. La commission des finances veut obtenir l'accord des ministères de la guerre et de la marine pour de nouvelles et importantes économies.

### Les retraites pour la vieillesse

Par décret, le taux de l'intérêt composé dont il est tenu compte dans les tarifs d'après lesquels est calculé le montant de la rente viagère à servir aux déposants de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse est fixé à 4 fr. 50/0 pour les versements, abandon de capitaux et ajournement de jouissances effectués pour l'année 1921.

### L'impôt sur le chiffre d'affaires

L'administration des finances avait évalué à 460 millions les recettes du mois de novembre, pour l'impôt relatif au chiffre d'affaires ; mais elles

ont été de 206 millions de francs, soit une différence de 254 millions par rapport aux évaluations budgétaires.

Pour le mois de novembre, le total des impôts recouvrés : enregistrement, sels, sucres, taxes sur les paiements, etc., se monte à 1 milliard 87 millions 985.100 fr.

### Nous aurons des jetons-monnaie vers le 15 janvier

La Monnaie ayant reçu une première livraison de flans, a commencé, samedi, la frappe des premiers jetons en bronze d'aluminium de 1 fr. et de 2 fr. Mais la production s'annonce comme devant être, pendant quelque temps encore, très réduite, les industriels chargés de la fourniture du métal n'effectuant encore que de petits envois. Ce n'est que lorsque la Monnaie sera en possession d'un stock suffisant qu'elle pourra pousser la fabrication.

## CHRONIQUE LOCALE

### DEMAIN COMME HIER

Le ministre de l'intérieur vient d'appeler d'une façon toute particulière l'attention des préfets sur certaines manœuvres illicites qui ont pour résultat d'augmenter le prix de la vie, telles que, par exemple, la constitution d'approvisionnement excessifs, les offres supérieures aux prix demandés par les vendeurs eux-mêmes, etc.

Les auteurs de ces manœuvres seront recherchés et poursuivis plus activement que jamais.

A cet effet, des recommandations spéciales sont faites, notamment, aux commissaires de police pour la surveillance des foires aux bestiaux, où les bêtes passent souvent dans la même journée aux mains de plusieurs détenteurs successifs.

Toutes ces recommandations ont été faites maintes et maintes fois. Elles n'ont probablement jamais été suivies. Mais nul n'ignore que des individus pourcent les campagnes, offrent d'acheter des denrées à un prix élevé, établissent ainsi un cours, mais se gardent bien d'acheter la marchandise.

Dans le Lot, des courtiers en vins exerçaient ce genre d'opérations. Qui figurait ? Personne, pas même les autorités.

A notre avis, — nous voudrions nous tromper, — toutes les recommandations du ministre, des préfets n'empêcheront aucune spéculation, n'entraineront aucune répression.

Combien y a-t-il eu de poursuites dans le Lot pour spéculation ? Qui se préoccupe, par exemple, de la vente, de l'expédition des œufs ?

Bref, d'autres circulaires suivront ces circulaires ; et puis, après ? Ce sera toujours la même chose : le public restera tondu, demain comme hier ! Les spéculateurs ont trop d'amis intéressés !

LOUIS BONNET.

### Les petites coupures

Le *Temps*, parlant des petites coupures départementales qui vont être périmées et dont on consulte au public de se défaire au plus vite, conclut ainsi :

« Une observation vient naturellement à l'esprit, à ce propos. Les petites coupures dont il s'agit sont, dans les régions où elles circulent, réparties entre un grand nombre de mains ; elles ont pénétré jusque dans les communes où la Banque de France n'a pas de succursale. Des instructions ne devraient-elles pas être envoyées afin que la masse qui a fait confiance à ces bons spéciaux ne risquât point d'être lésée ? Ils pourraient être reçus, par exemple, dans tous les bureaux de poste, et ils y seraient échangés contre des billets de banque. Il n'y a aucune raison pour qu'une perte soit infligée au public. »

C'est le vœu que nous exprimons ici-même il y a dix jours.

Il serait odieux que le public fût victime alors qu'on lui a dit : acceptez avec confiance TOUTS les petits papiers des départements.

### Légion d'honneur

Parmi les nouveaux promus au grade de chevalier de la Légion d'honneur nous relevons avec plaisir le nom de notre compatriote M. le docteur Rougier.

La citation qui motive cette haute distinction est ainsi conçue :

« Rougier, médecin aide-major d'un allant, d'un entrain, d'un dévouement admirables, vivant au milieu des hommes de son unité. A su maintenir leur moral sous le feu « aux heures les plus critiques. »

Nous adressons nos vives félicitations au nouveau légionnaire.

### Médailles militaires

La médaille militaire est attribuée au soldat de 1<sup>re</sup> classe Clerc (Emile-Jean-Louis) du 7<sup>e</sup> d'infanterie.

Elle est attribuée aux gendarmes de la 17<sup>e</sup> légion dont les noms suivent : Bonzom, Delrieu, gendarmes ; Rauzy et Claustre, chefs de brigade.

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7<sup>e</sup> dont les noms suivent :

- Guyon Julien-Jean-Marie-François : brave soldat. Tombé glorieusement, le 30 avril 1917, en se portant à l'assaut des positions ennemies, au bois de la Grille. Croix de guerre avec étoile d'argent.
- Tullon Eugène-Marie : brave et dévoué soldat. A été, le 30 mai 1918, grièvement blessé, à Vierzy, au cours d'une violente attaque. Mort pour la France, le 1<sup>er</sup> juin 1918. Croix de guerre avec étoile d'argent.
- Tronche Pierre : bon soldat, calme et brave. A toujours été un modèle d'énergie et de sang-froid. A été tué, le 20 juillet 1918, au cours d'une attaque à Port-a-Binton. Croix de guerre avec étoile d'argent.
- Tronche Jean : très brave et courageux soldat. A été tué glorieusement, le 9 mai 1915, à Rocquincourt, en montant hardiment à l'assaut des lignes allemandes. Croix de guerre avec étoile d'argent.
- Varentherghem Firmin-Emile-Cornil : sous-officier très courageux et très brave. A été tué glorieusement au bois du Casque, le 30 avril 1917, au cours d'un furieux combat. Croix de guerre avec étoile d'argent.

### Votes de nos sénateurs

Sur la priorité de l'ordre du jour de M. Duplantier, contre la candidature officielle, nos sénateurs ont voté :

Le Sénat a repoussé la priorité par 247 voix contre 15.

Sur l'ordre du jour de confiance, les sénateurs du Lot ont voté : *nour*. Le Sénat a adopté par 252 voix contre 1.

### Au Sénat

A la suite du tirage au sort des bureaux du Sénat qui a eu lieu dans la séance du 10 décembre, M. Loubet fait partie du 6<sup>e</sup> bureau, MM. Fontanille et de Monzie du 7<sup>e</sup>.

### Médaille de la Reconnaissance

La médaille de bronze de la reconnaissance française a été décernée à Mlle Gardarein (Jeanne-Marie-Thérèse), à Cahors : « Infirmière-major bénévole à l'hôpital auxiliaire n° 2, à Cahors, du 2 août 1914 au 1<sup>er</sup> décembre 1918, n'a cessé de prodiguer, nuit et jour, ses soins aux malades et aux blessés avec un zèle inlassable. »

### A propos

« A propos du « Cœur de Gambetta » Mme Lérès-Gambetta avait demandé en rétré la saisie du livre le *Cœur de Gambetta*, écrit par M. Francis Laur en raison de certains détails intimes qui avaient été révélés. M. Léouzon-Leduc se présentait pour M. Francis Laur et M. de Monzie pour la demanderesse. Le juge des référés a décidé qu'il n'y avait pas lieu de saisir le livre par la voie des référés et a renvoyé Mme Lérès des fins de sa demande.

### Enregistrement

M. Jarlan, surnuméraire de l'enregistrement dans le département de la Haute-Garonne, est nommé receveur à Livernon, en remplacement de M. Montmayeur, nommé receveur à Guéméné (Morbihan).

### Contributions indirectes

M. Rouquie, vérificateur principal des contributions indirectes à Narbonne (Aude), est nommé receveur à Gramat, en remplacement de M. Buzac, nommé receveur à Cahors-Est.

### Service vicinal

M. Etienne Despagne est chargé d'assurer, à titre temporaire et provisoire, le service de la subdivision cantonale de Limogne.

M. Courtès, agent-voyer auxiliaire à Cazals, est chargé de la subdivision de Luzech, en remplacement de M. Sourdis, appelé à un autre poste. — M. Maynard, adjoint technique chargé de la subdivision de Salviac, est chargé d'assurer le service de la subdivision de Cazals. — M. Cablat, dactylographe du service vicinal, est chargé d'assurer, à titre temporaire, le service de la subdivision de Lalbenque, devenue vacante par suite du décès de M. Coutrix.

### Perception

Par arrêté ministériel en date du 10 décembre 1920, la perception de Cahors est maintenue hors-classe, 2<sup>e</sup> catégorie.

### Médailles de la Famille française

La médaille de la Famille française est décernée, en témoignage de reconnaissance nationale, aux mères de familles du Lot dont les noms suivent :

- Médaille d'or : Mme Boyer Jean, née Lacam, Désirée, à Saint-Céré ; 11 enfants.
- Médaille d'argent : Mmes Bailly Pierre, née Chazette Jeanne, à Saint-Céré ; 9 enfants. Boyé Charles, née Rome Catherine, à Saint-Laurent-Lolmie ; 8 enfants. Combacq Jean, née Espère Maria à Cahors ; 8 enfants. Granouillac Léon, née Cros Louise, à Fourmagnac ; 9 enfants. Lacam Jean, née Lacam Maria, à Molières ; 9 enfants. Lacassagne Adrien, née Fery Anastasie, au Montat ; 8 enfants. Lavaysse Hippolyte veuve, née Lamothe Mélanie, à Cahors ; 8 enfants. Lavergne Frédéric, née Escouraux Julie, à Liffert ; 9 enfants. Mourgues Jean, née Lascroux Marie, à Souillac ; 8 enfants. Rey Pierre, née Servanty Mathilde, à Cazals ; 8 enfants.

### Médaille de bronze

- Mmes Andrieu Léon, née Lavaud Marie, à Cahors ; 5 enfants. Attala François, née Lacroix Augustine, à Cazals ; 5 enfants. Balzerque Auguste, née Deltel Marie, à Souillac ; 6 enfants. Barriels Michel, née Bourrières Justine, à Cahors ; 6 enfants. Baudel Justin, née Cassagne Pauline, à Cahors ; 5 enfants. Blanchou Auguste, née Raffy Marie, à Cahors ; 6 enfants. Bonnemort Martin, née Danis Isabelle, à Flaugnac ; 6 enfants. Bonnet Léon, née Maury Berthe, à Souillac ; 7 enfants. Boria Julien, née Lapèze Léonié, à Cazals ; 5 enfants. Bourgeois Joseph, née Calmette Lucie, à Mercuès ; 6 enfants. Cantou Louis, née Douce Anna, à Cahors ; 5 enfants. Dajean Xavier, née Raffy Marie, à Etilaulezels ; 6 enfants. Dallet Paul, née Pagès Félicie, à Soucirac ; 7 enfants. Datin Edouard, née Chalvet Jeanne, à Montfaucon ; 6 enfants. Dehors Léopold, veuve née Vignals Justine, à Parnac ; 5 enfants. Fabre Alexandre, née Larfargues Marguerite, à Calès ; 6 enfants. Gestal Marcelin, née Albiac Léontine, à Saint-Pantaléon ; 5 enfants. Girma Guillaume, née Lafon Lucie, au Montat ; 5 enfants. Granger Jean, née Box Ursule-Catherine, à Calès ; 5 enfants. Grané Joseph, née Debons Gabrielle, à Figeac ; 5 enfants. Hériel Victor, née Astruc Angèle, à Cahors ; 5 enfants. Ladoux Antoine, née Rauffet Clara, à Cahors ; 6 enfants. Lagrange Louis, née Couderc Elisa, à Saint-Céré ; 7 enfants. Lescales Antoine, née Moncontié Anastasie, à Cahors ; 6 enfants. Loube Jean-Baptiste, née Vayssié Marie, à St-Méard-Catus ; 7 enfants. Loury Auguste veuve, née Cavalé Marie, à Cahors ; 5 enfants. Marly Jean, née Sicard Maria, au Montat ; 6 enfants. Monteil Augustin, née Mourgues Marie-Louise, à Laplane ; 6 enfants. Rogon Victor, née Liauzou Marguerite, à Cahors ; 5 enfants. Toulet Marie, née Gungel Anna, à Mayrinac-Lentour ; 6 enfants. Verbiguier Jean veuve, née Corn Philippe, à Saint-Céré ; 6 enfants. Vergnoles Henri, née Bagilet Adèle, à Cazals ; 5 enfants. Vigié Louis, née Toulze Albanie, à Beauregard ; 7 enfants.

### Conseil municipal

Le Conseil municipal de la ville de Cahors se réunira à l'Hôtel de Ville le jeudi 16 décembre courant à 8 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour : Droits de places.



